



BULLETIN D'INFORMATION # 24

22 AVRIL 2020

COVID-19

FABIENNE COLBOC
DÉPUTÉE INDRE-ET-LOIRE

SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS

Infos clés du 22 avril

- Conformément aux annonces du Premier ministre et du ministre des solidarités et de la santé le 19 avril dernier, **les consignes nationales sont assouplies pour permettre, dans des conditions très encadrées, les visites des proches au sein des EHPAD durant cette période de confinement.** L'objectif est de trouver un **équilibre entre sécurité et maintien vital du lien social.**
- Le Gouvernement a décidé que, **pour le personnel soignant, la maladie Covid-19 sera reconnue automatiquement comme maladie professionnelle, avec indemnisation en cas d'incapacité temporaire ou permanente.** Pour les autres professions, les procédures classiques s'appliqueront ce qui implique la saisine d'un comité médical chargé de dire si la contamination peut bel et bien être considérée comme une maladie professionnelle.
- **La Banque de France s'est engagée** à ne laisser aucune entreprise face à ses difficultés de financement et propose un accompagnement et une orientation. **Un rapport d'analyse financière pour les dirigeants d'entreprises est téléchargeable gratuitement** sur le site internet de **la Banque de France**. Les chefs d'entreprise qui souhaitent être accompagnés pour l'analyse de ce rapport pourront également **bénéficier d'un entretien téléphonique gratuit en contactant les Correspondants TPE- PME de leur département** afin qu'ils soient mis en relation avec un analyste de la Banque de France.

Infos 37

- **Le campagne 2020 de déclaration d'impôts sur le revenu a débuté le lundi 20 avril. Elle se terminera le 8 juin pour la déclaration en ligne et le 12 juin pour la déclaration papier.** Le directeur général des finances publiques d'Indre-et-Loire appelle les citoyens **à ne pas se déplacer dans les centres**, qui ne sont pas ouverts. Si vous avez des interrogations, vous pouvez téléphoner au **0.809.401.401**, ou poser directement des questions **sur le site impots.gouv.fr**
- **Madame la Préfète rappelle** que, comme dans les autres espaces commerciaux, **les consommateurs doivent s'astreindre sur les marchés au respect de ces règles et limiter, autant que possible, les déplacements de plusieurs personnes de la même famille.**

Attention ! **Ne relâchez pas vos efforts**, le confinement doit être strictement respecté.
Restez chez vous !

#DESINTOX

Non, il ne faudra pas être testé négatif au Covid-19 et vacciné pour obtenir un visa d'entrée dans l'espace Schengen.

X FAUX.

Information La Poste

Depuis lundi, il y a un jour supplémentaire de distribution par semaine pour le courrier et les colis. Les facteurs et livreurs vont réaliser une distribution basée sur 4 jours consécutifs. Les lettres et les colis sont livrés, depuis hier, **du mardi au vendredi** Aussi, **à partir de la semaine prochaine, le bureau de poste de L'Île Bouchard sera ouvert.**